



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-WP/183<sup>1</sup>  
EX/75  
21/9/04

## ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 16 : Amélioration de la supervision de la sécurité

#### GESTION DE LA SÉCURITÉ ATM DANS LES ÉTATS DE LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE

(Note présentée par les 21<sup>2</sup> États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile)

#### SOMMAIRE

La présente note examine les aspects relatifs à la gestion de la sécurité ATM en ce qui concerne la mise en œuvre par les États de programmes de sécurité ATS dans l'espace aérien et dans les aéroports relevant de leur responsabilité.

#### RÉFÉRENCES

Annexe 11  
Doc 4444, PANS-ATM  
Manuel sur la gestion de la sécurité des aéroports et des services de la circulation aérienne

### 1. INTRODUCTION

1.1 L'OACI a établi un Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) en vue de réduire les incidents et accidents.

1.2 Dans le cadre du GASP, l'OACI encourage les nombreuses activités de sécurité qui sont entreprises au niveau mondial, comme le transfert de renseignements et d'expériences sur la sécurité entre les gouvernements et les entreprises du secteur aéronautique, et elle coordonne les efforts visant à garantir que les divers programmes exécutés à cet égard soient complémentaires et répondent aux préoccupations

<sup>1</sup> Les versions anglaise et espagnole sont fournies par la CLAC.

<sup>2</sup> Argentine, Aruba, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.

qui existent à l'échelle régionale dans le domaine de la sécurité de l'aviation de manière complète, intégrale et systématique.

1.3 Les dispositions de l'Annexe 11 (Services de la circulation aérienne) à la Convention relative à l'aviation civile internationale ont comme objectif de garantir un écoulement sûr, ordonné et rapide du trafic aérien, et indiquent que la sécurité est l'objectif de base des services de la circulation aérienne. Cette Annexe recommande que les États établissent le niveau approprié de sécurité ainsi que les objectifs de sécurité applicables à la fourniture des services ATS à l'intérieur de leur espace aérien et aux aérodromes, et qu'ils établissent aussi, s'ils sont applicables, les niveaux et les objectifs de sécurité au moyen d'accords régionaux de navigation aérienne.

1.4 Un programme de gestion de la sécurité ATS doit contenir, entre autres éléments, les suivants :

- a) identification des dangers réels et possibles et détermination de la nécessité d'appliquer des correctifs ;
- b) vérification de l'application des mesures correctives nécessaires pour maintenir un niveau acceptable de sécurité ;
- c) supervision permanente et évaluation périodique du niveau de sécurité réalisé.

## 2. ANALYSE

2.1 Les États signataires de la Convention relative à l'aviation civile internationale sont chargés de mettre en œuvre les SARP de l'OACI dans l'espace aérien et aux aérodromes relevant de leur responsabilité.

2.2 Tout programme de gestion de la sécurité d'un État a deux éléments de base : un élément de responsabilité directe de l'État pour ce qui est de réglementer et de surveiller les aspects de la sécurité, et un élément actif de gestion de la sécurité ATS mis en œuvre par le truchement des fournisseurs de services, et qui dans certains cas ne relève pas de l'administration directe des États.

2.3 Bien que la fonction normative et la fourniture des services ATS soient tous deux sous l'administration directe d'un organisme contrôlé par l'État, il importe de maintenir une distinction claire entre ces deux fonctions.

2.4 La majeure partie des activités réalisées dans la vie quotidienne suppose un certain degré de risque. On peut considérer qu'une activité déterminée est « sûre » quand on estime que le risque est mineur et acceptable. Dans le contexte aéronautique, le public général comprend la sécurité comme signifiant l'absence d'accidents ; cependant, il faut reconnaître que, même s'il est souhaitable d'éliminer les accidents, une « sécurité totale » n'est pas réalisable étant donné que, même si l'on fait tous les efforts possibles, il finira toujours par y avoir des défauts et des erreurs.

2.5 Tant qu'il n'est pas possible d'éliminer complètement le risque, l'objectif des programmes de sécurité doit consister à contrôler les processus qui peuvent aboutir à des événements dangereux, en vue de réduire au minimum la probabilité d'accidents.

2.6 Les programmes de gestion de la qualité ATS se sont avérés être un instrument efficace qui encourage la mise en œuvre de divers programmes complémentaires comme les programmes de vérification et de création des compétences ATC, de comptes rendus et d'enquêtes sur les accidents, de révision des expressions conventionnelles et en général les programmes d'amélioration continue des services de la circulation aérienne.

2.7 Les éléments d'orientation régionaux CAR/SAM pour les programmes de garantie de la qualité des services ATS approuvés par le GREPECAS ont constitué un outil utile pour l'avancement du travail de mise en œuvre du programme de gestion de la qualité des services ATS.

### 3. CONCLUSION

3.1 Les États membres de la CLAC reconnaissent les efforts que déploie l'OACI, et en particulier les bureaux des Régions CAR/SAM, ils sont reconnaissants de l'appui et de l'orientation reçus pour la mise en marche des programmes de garantie de la qualité, et ils s'engagent à continuer d'améliorer leurs programmes nationaux de gestion de la qualité des services ATS, et d'adopter en même temps des mesures pour mettre en œuvre un programme mondial de la gestion de la sécurité des services ATS au bénéfice de la communauté aéronautique internationale.

### 4. SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE

4.1 L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre acte de la présente note ;
- b) à appuyer les efforts déployés par l'OACI pour mettre en œuvre des programmes systémiques appropriés, en vue d'assurer la sécurité de la fourniture des services ATS.